

Image not found or type unknown



Astreinte 24h sur 24 et payee 30 € brut est ce normal?

Par **famrouk**, le **04/04/2011** à **19:31**

Bonjour,
Je travaille dans une Société de transport en qualité de responsable
PLanning
avec un statut d'Agent de Maîtrise
Je suis dans l'obligation d'avoir des astreintes
téléphoniques toute la semaine nuit et jour ainsi que le week end pour un montant de 30€
BRUT....
Je trouve cela très peu rémunéré et malgré mes demandes le montant de cette
astreinte très contraignante ne sera pas réévaluée.
Suis-je en droit de refuser ces
astreintes dans ces conditions?
Est ce normal de les rémunérer si peu?
Est ce du travail
dissimulé?
Merci de votre réponse
Cordialement